



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe, Guyane et Martinique

Question écrite n° 82104

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conséquences de l'installation de deux cyclotrons dans les Antilles-Guyane. La mise en place d'un cyclotron en Guadeloupe et en Martinique aura de lourdes répercussions financières pour les CHU des Antilles déjà lourdement endettés. Le financement d'un tel équipement s'avère onéreux et non rentable s'il ne couvre pas plus d'un million d'habitants. L'État devra donc prendre à sa charge le remboursement de ces examens par la sécurité sociale estimé à 300 euros supérieur au tarif de référence par les professionnels. Deux rapports d'experts objectifs commandés par son ministère préconisent l'implantation d'un cyclotron inter-régional en Martinique et d'un TEP scanner dans chaque territoire et ce en s'appuyant sur : la réalité médico-économique, l'état d'avancement des dossiers en cours, les liaisons aériennes directes entre la Martinique et la Guyane et la position géographique centrale de la Martinique qui garantit dans les délais la distribution vers les TEP scanner des trois régions et d'autres îles de la Caraïbe. Les directeurs des CHU de Guyane, Guadeloupe et de Martinique sont unanimes pour une implantation du cyclotron en Martinique. Il lui demande donc de bien vouloir rendre publics les rapports précités, comment elle compte financer ces dispositifs dans le cas d'une implantation en Martinique et en Guadeloupe, aussi comment elle financera les coûts d'investissement et de fonctionnement excessivement élevés qui seront nécessairement induits par une telle décision.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82104

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4633

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)